

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Une Ordonnance du 16 novembre 1906 supprime, à cause de la détérioration de leurs tailles, les anciens timbres de dimension aux quotités de un franc, soixante-quinze centimes, cinquante centimes, vingt-cinq centimes, en usage depuis le 1^{er} janvier 1838, et les remplace par quatre nouveaux types dont les empreintes sont apposées en marge de ladite Ordonnance.

Les nouveaux timbres seront utilisés au fur et à mesure de l'épuisement des quatre natures de papiers de dimension portant les timbres anciens.

Par Ordonnance du 6 décembre 1906, M. Serge Kanchine est autorisé à exercer les fonctions de Consul de Russie à Monaco.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

L'affluence mondaine, désireuse de jouir de notre climat privilégié durant la saison d'hiver, augmente de jour en jour dans la Principauté. Parmi les hôtes nouvellement arrivés, citons : le prince Ourousoff, ambassadeur de Russie à Vienne; M. et M^{me} Maurice Ephrussi; comtesse Cowley et sa sœur lady Bulkeley; M. Félix Boisseau; M. Goujeou; le comte Franz Hoyos; M. et M^{me} Sanderman; M^{me} Herz; M. et M^{me} Maréchal; M. de Karasseff; M. et M^{me} Maso de Falp de Hechavarria.

Nous apprenons avec plaisir la réélection de M. J. Keogh, vice-consul d'Angleterre à Monaco, comme président de la Chambre de Commerce britannique de Nice.

Les travaux du port de Monaco se poursuivent activement et nos hôtes ont eu, à leur retour, la surprise de constater qu'ils étaient très avancés.

La première jetée Sud est sortie de l'eau sur toute son étendue et il ne reste plus qu'à la couvrir, du côté intérieur, par un quai et un petit mur d'abri et, du côté du large, par un trottoir pour la circulation des promeneurs. On avait retardé la réalisation de ces superstructures, pour permettre à l'enrochement de se tasser, mais comme le travail accompli a admirablement résisté au dernier coup de mer, on est fixé sur la solidité de l'œuvre et on va poursuivre l'achèvement de la jetée Sud. On pense qu'au printemps cette partie du port sera entièrement terminée. La partie sous-marine de la deuxième jetée enra-

cinée au rocher de Monte Carlo est achevée sur les deux tiers de sa longueur.

Les murs du quai de Monaco sont amenés à fleur d'eau presque sur toute leur étendue. Les ouvriers qui travaillent dans les caissons à air comprimé pour réaliser, dans l'eau, ces épais murs de soutènement, n'ont plus à poursuivre leur œuvre que sur une longueur d'une cinquantaine de mètres. Là où les murs existent, on comble le vide qui les sépare du rocher de Monaco, avec les déblais provenant du tunnel. Déjà une partie du quai est ainsi créée et est utilisée par les bateaux de commerce qui en apprécient les grands avantages.

Quant à la galerie souterraine qui doit relier les quais de Monaco à la gare du P. L. M., elle est achevée sur la moitié de sa longueur environ.

M. Neri, président de la Société des Régates de Monaco, vient d'être nommé président de la Fédération des Sociétés Nautiques de la Méditerranée.

M. E. Muller, qui fait également partie de l'Association Nautique monégasque, a été maintenu dans ses fonctions de vice-président.

Nous reverrons, croyons-nous, les beaux jours des grandes épreuves à la voile, lors de la prochaine saison nautique de la Riviera. On annonce, en effet, les engagements certains de deux grands racers du chevalier Tonietti et du commandeur Cappellani. D'autre part, la *Rose de France*, « défender » malheureux de la Coupe de France, vient d'être acquis par un yachtman havrais, M. Larue Currie, qui va le faire modifier en vue des régates en Méditerranée. *Rose de France* arrivera sur le littoral en janvier prochain.

Au cours de la dernière réunion des Sociétés affiliées à la Fédération des Sociétés nautiques de la Méditerranée, on a arrêté le calendrier des régates pour 1907. Voici les dates de ces manifestations nautiques :

Nice-Club-Nautique. — Régates internationales, 1^{er} avril (lundi de Pâques), à Nice; match Naples-Nice, 28 avril.

Menton. — Sporting-Club : Régates régionales, 5 mai.

Monaco. — Société des Régates : Régates régionales, 12 mai.

Nice. — Club Nautique : Régates régionales, 26 mai.

Nice. — Club Nautique : Coupe scolaire et Coupe Prével, 2 juin.

Monaco. — F. S. N. M. Championnat de la Méditerranée, 16 juin.

Monaco. — Fédération Française : Championnat de France en yole de mer à quatre rameurs, 4 août.

Parmi les attractions qui ont depuis longues années particulièrement contribué à la légitime renommée que la Principauté s'est acquise dans le monde des arts, on peut en première ligne

placer les Concerts classiques. Chaque jeudi, ces belles auditions de musique ancienne et moderne attirent à Monte Carlo l'élite de la société étrangère en villégiature sur tout le littoral, et ce public de dilettanti internationaux ne se lassent pas d'applaudir l'excellent orchestre que dirige si remarquablement M. Léon Jehin.

Jeudi dernier, après la célèbre ouverture de *Prométhée*, de Beethoven, on a beaucoup goûté la première audition de la *Symphonie en mi bémol* (n° 4), de Glazounow, qui est actuellement un des plus grands compositeurs de la Russie. Chaque partie de cette œuvre savante a été soulignée par de chaleureux applaudissements.

A la seconde partie du même concert, on a écouté avec un nouveau plaisir le beau poème de Saint-Saëns, *Phaéton*, déjà connu et souvent interprété par notre orchestre qui le joue à ravir. Puis ce fut une suite, inédite ici, de six petites pièces que le maître Gabriel Fauré, directeur du Conservatoire national de Paris, a écrites pour piano et qui, sous le titre de *Dolly*, ont été réunies et orchestrées par Henri Rabaud, autre compositeur parisien de talent fort apprécié. Le succès en a été également très vif.

Enfin, la séance se termina dignement par une page superbe des *Maîtres Chanteurs* dont l'impeccable exécution enthousiasma l'auditoire.

* * *

Au théâtre de Monte Carlo, la reprise de *Véronique*, dont nous avons parlé dans notre précédent numéro, puis celles de *Faust*, de la *Mariska* et de la *Fée des Poupées*, trois ballets aux mises en scène éblouissantes, ont occupé l'affiche et attiré un nombreux public de familles.

M. Alexandre Pomé, un chef d'orchestre de talent très apprécié en Italie, vient d'arriver dans la Principauté où il est appelé à remplacer M. Arturo Vigna, dans la direction des opéras qui seront chantés en italien au cours de la prochaine saison lyrique du théâtre de Monte Carlo.

L'Association artistique *le Groupe d'Etudes* donnera, dimanche 16 décembre prochain, à 3 heures et demie du soir, au Collège de la Visitation, une matinée de bienfaisance au profit de la Noël des enfants pauvres.

Le programme comporte : *Le Voyage des Berluron*, comédie à grand spectacle de L. Ordonneau.

La fanfare de l'Association exécutera un programme de choix.

Une quête sera faite au cours de la représentation.

Dans son audience des 4 et 7 décembre 1906, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes pour infractions à des arrêtés d'expulsion :

Bol, Jean, né à Tournus (Saône-et-Loire) le 23 septembre 1870, menuisier, sans domicile fixe, six jours de prison et 16 francs d'amende;

Bouty, Alfred-Fortuné, né à Poitiers (Vienne)

le 24 janvier 1847, matelot, demeurant à Toulon (Var), six jours de prison et 16 francs d'amende ; Et Bellini, Arthur, né à Fiesole (Italie) le 24 juin 1875, peintre, demeurant à Bordighera, vingt-quatre heures de prison.

Jeudi 13 Décembre 1906, à 2 heures et demie

4^e CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

sous la direction de M. Léon JEHIN

Alceste, ouverture	Gluck.
Symphonie en Si bémol (n° 4).....	Beethoven.
Chopin-Suite, instrumentée par.....	Rud. Herfurth
Siegfried-Idyll.....	Wagner.
Carnaval, ouverture.....	Dvorak.

A l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, les coupons de retour des billets d'aller et retour, délivrés par la Compagnie P.-L.-M. à partir du 22 décembre 1906, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 7 janvier 1907.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Programme des Concours tri-hebdomadaires

- Mercredi 12 décembre 1906. — *Prix d'Ouverture* (handicap), 500 francs.
- Vendredi 14 décembre. — *Prix d'Hiver* (hand.), 500 fr.
- Lundi 17 décembre. — *Prix de Décembre* (handicap), 500 francs.
- Mercredi 19 décembre. — *Prix du Stand* (distance fixe), 500 francs.
- Vendredi 21 décembre. — *Prix de Beausoleil* (handicap), 500 francs.
- Lundi 24 décembre. — *Prix de Noël* (hand.), 500 francs.
- Mercredi 26 décembre. — *Prix de Cannes* (distance fixe), 500 francs.
- Vendredi 28 décembre. — *Prix Briasco* (hand.), 500 fr.
- Lundi 31 décembre. — *Prix Verdavaine* (hand.), 500 fr.
- Mercredi 2 janvier 1907. — *Prix de Janvier* (distance fixe), 500 francs.
- Vendredi 4 janvier. — *Prix Saint-Trivier* (handicap), 1,000 francs.
- Samedi 5 janvier. — *Prix Gajoli* (handicap), 1,000 fr.
- Mardi 8 janvier. — *Prix Curling* (distance fixe), 1,000 fr.
- Jeudi 10 janvier. — *Prix Hall* (handicap), 1,000 francs.
- Samedi 12 janvier. — *Prix Journu* (hand.), 1,000 fr.
- Lundi 14 janvier. — *Prix Moncorgé* (distance fixe), 1,000 francs.
- Mardi 15 janvier. — *Prix des Myosotis* (hand.), 1,000 fr.
- Jeudi 17 janvier. — *Prix des Hortensias* (hand.), 1,000 fr.
- Samedi 19 janvier. — *Prix H. Grasselli* (distance fixe), 1,000 francs.

SUR LE LITTORAL

De Nice :

La Grande-Duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha arrivera prochainement en sa résidence du château de Fabron, où viendront la rejoindre la princesse Béatrix d'Angleterre et la princesse de Hohenlohe, avec ses enfants.

* *

On annonce les fiançailles de M^{lle} d'Arnoldi, la gracieuse fille du colonel d'Arnoldi, avec M. Paul Thaon, ancien interne des hôpitaux de Paris.

De Villefranche :

S. A. R. le Roi Léopold, qui était, il y a un mois, l'hôte de la Principauté, est attendu, ces jours-ci, en son domaine de Passable où il fait édifier, en ce moment, un pavillon de plaisance, dans la note architecturale du Pavillon de la Musique de Versailles.

Dé Cannes :

S. A. I. le Grand-Duc Michel de Russie, la comtesse de Torby et leurs enfants sont attendus dans les premiers jours de janvier, en leur villa Kazbeck.

* *

On annonce également la prochaine venue du baron et de la baronne Edmond de Rothschild.

De San Remo :

S. A. R. le Roi de Siam a loué, par l'intermédiaire de son ambassadeur à Paris, pour y passer l'hiver, deux villas, sur le cours Cavallotti, à San Remo.

Lettre de Paris

Paris, 9 décembre 1906.

Le quartier Latin sera en fête ce mois-ci. On fait déjà de grands préparatifs en vue de la venue des étudiants belges, qui doit avoir lieu du 20 au 25 décembre prochain. On sait en effet que, le mois dernier, des délégués de nos Universités ont été reçus — et triomphalement — par nos voisins. Ceux-ci s'apprêtent à nous rendre cette visite, et les étudiants de Paris se promettent de leur faire une réception enthousiaste. La délégation belge se composera de 50 étudiants anversois ; Bruxelles, Gand, Mons, Liège, etc., enverront chacun une vingtaine de représentants.

Mais ce n'est pas tout. Profitant de cette visite, M. Campinchi a invité également, au nom de l'Association générale des étudiants de Paris, dont il est le président, des camarades anglais, hollandais et italiens. Nous aurons donc, à Paris, une sorte de congrès international des étudiants. Le programme des fêtes n'est pas encore fixé définitivement, mais il est certain que nous assisterons à une brillante joute oratoire entre deux délégués de l'Université de Cambridge et deux représentants de nos Facultés.

Pour cette solennité, l'A. de Paris espère obtenir le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

On posera aussi les bases d'une Fédération internationale des étudiants, projet qui avorta en septembre dernier au Congrès de Marseille.

* *

On a de nouveau volé au Louvre. Mais cette fois on a volé « pour rire ».

Un jeune reporter, traversant la salle des antiquités africaines, a trouvé plaisant de prendre sur un pupitre une petite plaquette de marbre (sans valeur) sur laquelle une épithète latine était gravée, et de l'emporter, cachée sous son pardessus.

Deux jours après, visite à M. Homolle :

— Vous savez, monsieur le directeur, qu'on vous a encore volé ?

— Non ! !

— Si. Et la preuve, c'est que voici l'objet. Le voleur, c'était moi. En vérité, monsieur le directeur, le musée du Louvre est bien mal gardé...

Il triomphait, le jeune reporter ! Il n'y avait pas de quoi. M. Homolle en faisait hier la juste remarque, dans une note communiquée aux journaux : « Les objets placés dans les musées sont, comme les monuments, confiés à l'honneur des citoyens en même temps qu'à la surveillance des gardiens. » Or les gardiens ne peuvent être partout à la fois, et il est clair que si nos musées n'avaient plus demain pour visiteurs que des gens résolus à essayer d'y voler quelque chose, il n'y aurait qu'à les fermer, et le plus rapidement possible. Un objet de valeur — transportable — et exposé en public peut toujours être volé. Il n'y a rien de génial à découvrir cela. Par contre, ces constatations ont un inconvénient grave : celui d'éveiller l'attention des malfaiteurs sur tels « coups » qu'ils ne songeaient point à faire et que désormais, ne fût-ce que par amour-propre, ils tenteront...

* *

L'« Union latine », généreuse association que préside M. Charles Beauquier, député, et dont M. Raqueni est l'un des plus distingués secrétaires, invitait mercredi soir à dîner M. Guglielmo Ferrero. Assemblant des personnes de toutes les nationalités latines, elle a pensé que nul hommage ne pourrait davantage agréer au cœur de l'historien italien que celui de ses frères de race, et c'est en effet un beau flot sonore et limpide de latinité qui a coulé au cours de cette réunion à l'hôtel des Sociétés savantes.

Le banquet était présidé par l'ambassadeur d'Italie, le comte Tornielli. A sa droite était M. Ferrero ; à sa gauche, M. Edouard Lockroy, à côté de qui s'asseyait M^{me} Ferrero, dont la grâce agile et le vif esprit sont l'enchantement de qui l'approche, et qui est, comme on sait, la fille du professeur Lombroso. D'autres dames lui faisaient cortège : M^{me} Lévi-Arturo, M^{me} Riva, M^{me} Gomez Jarrillo. Puis MM. Charles Beauquier, Raqueni, général Halguin, Suarez de Mendoza, d'Atri, Scalisi, X. de Carvalho, Gomez Carillo, André, ancien consul de France à Monaco, le cheikh Abou-Nadara, le maestro Puccini, etc.

Il y eut des discours, vous le pensez bien. Il y en eut douze, qui semblèrent n'en faire qu'un. Le premier fut prononcé par le comte Tornielli, et certes il était difficile de rendre à M. Ferrero l'hommage qu'il mérite en termes plus choisis et de saluer l'amitié de l'Italie et de la France avec plus de tact, de mesure et de sincérité délicate que ne fit cet éminent diplomate.

M. Ferrero se leva à son tour. Il était ému et ne le dissimula point. Mais son émotion ne l'empêcha pas de prononcer, en cinq minutes, le plus joli compliment que nous

ayons entendu en cette soirée. Il remercia les Français de leur accueil si empressé, et, se souvenant qu'il parlait devant l'Union latine, il nomma les grandes capitales latines : Rome, « qui a connu toutes les grandeurs et toutes les amertumes », Madrid et Lisbonne, « ces deux grandes orgueilleuses qui se tiennent trop à l'écart », Buenos-Aires, « qui figure la jeunesse latine », Paris enfin, « Paris, capitale du monde latin, la ville prodigieuse, la ville universelle en qui se résume la civilisation moderne », Paris, qui lui a « donné la consécration dans le premier temple intellectuel de l'Europe et lui laisse des souvenirs impérieux qu'il transmettra orgueilleusement à son fils ».

On applaudit à peu près aussi fort que l'on applaudissait au Collège de France. Je crois bien que d'autres harangues se préparaient encore, mais il n'est pas de fête qui ne doive finir...

* *

Aujourd'hui il est officiel que le prix Nobel pour la littérature est décerné, cette année, au poète Giosué Carducci. Et ainsi, au déclin de sa longue existence, le chantre national de l'Italie reçoit des mains de l'Académie scandinave le riche et envié trophée.

Doyen des lettres italiennes, le lauréat est né en Toscane, à Valdicastella, le 27 juillet 1836. Dès 1857, il publiait son premier ouvrage. Avec un succès qui, d'année en année, allait en grandissant, paraissaient les *Odes barbares*, l'*Ode à Garibaldi*, l'*Invocation aux Sources de Clitumné*, l'*Élégie à Shelley*. Ces vers sonores et plastiques, au lyrisme passionné, étaient bien vite dans toutes les mémoires.

Ce pendant qu'il chantait la Muse des temps anciens, la Muse au front nimbé d'étincelles d'or, la Muse « qui sourit au vers, dans lequel frémit un vain désir d'atteindre à la beauté antique », Giosué Carducci était devenu un éloquent professeur. Pendant près d'un demi-siècle il donna à l'Université de Bologne des leçons de littérature qu'on vint bientôt écouter de toutes les villes de la péninsule : il y étudiait avec infiniment de subtilité les œuvres de Pétrarque, de Dante ou de Boccace.

On peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que tous ceux qui, aujourd'hui, en Italie, ont un nom, ont été les élèves du lauréat du prix Nobel. C'est ainsi que M. Guglielmo Ferrero, dont les conférences, au Collège de France, ont obtenu tant de succès, a été un de ses meilleurs disciples.

Dans une interview publiée par la *Liberté*, le jeune et savant historien a déclaré qu'il applaudissait des deux mains, et bien sincèrement, et bien cordialement, à la distinction qui vient couronner un des fils les plus illustres de l'Italie contemporaine.

* *

L'Académie des Goncourt se prépare à désigner, pour la quatrième fois, le lauréat de son prix annuel, et le petit monde qui gravite autour des grandes maisons d'édition est en émoi. Quel sera l'heureux élu des Dix ? Nous le saurons d'ici une quinzaine, car le dîner au cours duquel doit être proclamé le lauréat, qui avait été fixé au 5 décembre, a été reculé de quelques jours pour permettre aux goncourtistes de se réunir au complet. Trois d'entre eux, en effet, sont, en ce moment, éloignés de l'Académie : M. Rosny jeune, qui respire, dans les Landes, l'air salubre des pins ; M. Paul Margueritte, qui se repose sur la Côte d'Azur, et M. J.-K. Huysmans, retenu à la chambre par la maladie — il vient d'être opéré d'un phlegmon au cou — et qui ne pourra être remis avant une dizaine de jours.

Or, bien que le vote par correspondance soit admis, l'« Académiette » ne veut pas se réunir sans son président dont la voix est prépondérante en cas de partage. Il est donc probable que le dîner de décembre sera ajourné jusqu'au rétablissement complet de M. Huysmans.

Si nous en croyons la consciencieuse enquête faite par un de nos confrères, il y a une dizaine de romans parmi lesquels sera choisi le lauréat du prix Goncourt.

J'ajoute que, si mes renseignements personnels sont exacts, il y aura certainement plusieurs tours de scrutin. L'an dernier, la lutte se fit sur deux noms : ceux des frères Leblond et de M. Farrère, qui finalement l'emporta. Seul, M. Mirbeau persista à voter jusqu'à la fin pour Jules Huret. En 1904, ce furent encore les frères Leblond qui se partagèrent les voix avec M. Léon Frapié, lequel sortit vainqueur en 1903 ; deux noms encore : John-Antoine Nau, le lauréat, et Maclair. Cette année, au contraire, les voix seront très morcelées ; huit romans obtiendront des suffrages au premier tour. Ce n'est qu'aux scrutins suivants que l'accord se fera et qu'une majorité se dessinera.

Il y a dans l'Académie deux groupements distincts et instinctifs : l'un fait bloc avec MM. Huysmans, Descaves, Gelfroy, et Hernique ; l'autre réunit Paul Margueritte, Elémir Bourges et les frères Rosny. MM. Mirbeau et Léon

Daudet sont deux indépendants qui manœuvrent isolément.

Jusqu'ici, c'est toujours la fraction Huysmans qui l'a emporté et qui, trois années de suite, a fait passer ses candidats. En sera-t-il encore de même cette année?

L. S.

BULLETIN DE L'ARBITRAGE ET DE LA PAIX

Les Pacifistes. — La délégation permanente des Sociétés françaises de la Paix a procédé au renouvellement de son bureau. Ont été élus ou réélus: président honoraire, M. Frédéric Passy, membre de l'Institut; président, M. Charles Richet, président de la Société française pour l'Arbitrage entre nations; vice-président, M. Emile Arnaud, président de la Ligue internationale de la Paix et de la Liberté; secrétaire général, M. Lucien Le Foyer, vice-président de la Paix par le Droit; secrétaire, M. E. Spalikowski, ancien président de la Ligue rouennaise de la Paix; trésorier, M. Casevitz, de la Fédération des Universités populaires.

Dans sa réunion ordinaire de novembre, la délégation permanente, sur le rapport de M. Nattan Larrier, au nom de la Commission, et après discussion, a voté ses statuts, et a adopté les trois premiers articles de son règlement intérieur. La suite de la discussion du règlement est remise à la prochaine séance, fixée au 18 décembre, à 2 heures et demie de l'après-midi.

L'Almanach de la Paix pour 1907. — L'Association de la Paix par le Droit, de Nîmes, vient de publier chez Plon-Nourrit, éditeurs, l'Almanach de la paix pour l'année 1907, avec une préface de M. Gabriel Séailles, professeur à la Sorbonne, et des articles de MM. Frédéric Passy, Charles Richet, Théodore Ruyssen, R. de la Grasserie, etc. Prix: 20 centimes.

LETTRES ET ARTS

A l'Académie des Sciences. — Au cours de sa dernière réunion, l'Académie des Sciences a procédé à l'élection d'un membre dans la section d'histoire, en remplacement du regretté Albert Sorel.

Quatre candidats étaient en présence: MM. Welschinger, bibliothécaire du Sénat; Vidal de La Blache, professeur à la Sorbonne, tous deux présentés en première ligne, et MM. Funck-Brentano et Emile Bourgeois.

Au second tour de scrutin, M. Vidal de La Blache a été élu par 18 voix contre 17 à M. Welschinger.

Le nouvel académicien, qui professe actuellement la géographie à la Faculté des Lettres, s'est fait remarquer dans cette science par son ouvrage sur Marco Polo et son grand *Atlas historique et géographique*. Il est âgé de soixante-trois ans et est officier de la Légion d'honneur.

Au Musée du Luxembourg — Le Musée du Luxembourg vient de s'enrichir d'un très joli tableau, les *Oiseaux de passage*, dû à un artiste de beaucoup de talent, M. Jean Aubert, mort tout récemment. C'est en vertu d'un legs que le musée est entré en possession de cette œuvre.

On compte très peu de tableaux de Jean Aubert en France. Presque toutes ses œuvres, après avoir figuré aux Salons annuels, sont parties pour l'étranger, notamment aux Etats-Unis, en Angleterre et en Allemagne. Les rares tableaux laissés par l'artiste dans son atelier, quelques-uns inachevés, ont été dispersés au vent des enchères jeudi et vendredi, à l'Hôtel Drouot. Parmi ces œuvres, figurent les *Captives de l'Amour*, la *Leçon d'Astronomie*, l'*Amour mouillé*, la *Conférence aux Amours*, *Une plage dangereuse*, etc., tous dans la belle manière de l'artiste.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

La Téléphotographie. — Dans sa dernière lettre, notre correspondant parisien, a très exactement traduit la grande sensation produite par l'annonce de la découverte de M. le professeur Korn qui, assure-t-on, est parvenu à reproduire télégraphiquement, à dix-huit cents kilomètres de distance, sa propre photographie.

La nouvelle doit être exacte, car il y a déjà trois ans que M. Korn, avec un embryon d'appareil, avait pu transmettre à Paris même, dans les limites d'un laboratoire, des dessins et des lettres dans des conditions assez bonnes.

La solution du problème de la transmission électrique des photographies est intéressante et trouvera, sans doute, des applications utiles. Mais il ne faudrait pas oublier que le problème avait déjà été résolu, il y a plus de quarante ans, quand l'abbé Caselli inventa son fameux pantélégraphe.

Dès 1862, on envoyait, de Paris à Marseille, des dessins, des plans, des lettres. Nous avons même vu apparaître sur l'appareil un joli bouquet coloré que l'on nous transmettait de Versailles. Le Pantélégraphe Caselli était une merveille. L'administration des télégraphes fut sur le point de l'adopter en France, et un projet de loi fut déposé au Corps législatif, en 1863.

L'appareil Caselli, très compliqué en fait, ne réclame pas grand effort d'imagination pour être compris. On écrivait chez soi, à l'encre ordinaire, une dépêche. On la plaçait sur une sorte de petit pupitre, et c'était tout.

La dépêche était transmise automatiquement. Un style métallique balayait la feuille de papier dans toutes ses parties et, naturellement, rencontrait, dans son mouvement de haut en bas et de long en large, chaque point de l'écriture. Ce quoi faisant, elle lançait, à chaque point touché des lettres, un courant électrique dans le fil de ligne.

Au poste de réception, même style se promenant synchroniquement sur un papier chimique. Le courant de ligne passait par le style et décomposait aux points similaires la solution d'un sel qui apparaissait en noir ou en couleur. La vraie difficulté, qui fut vaincue non sans longues recherches, fut le synchronisme parfait de l'appareil transmetteur et de l'appareil récepteur.

Depuis, on a cherché à résoudre la question tout autrement, et l'on a inventé divers appareils analogues, qui n'ont pas réussi en pratique.

Tous ces appareils sont fondés sur une curieuse propriété d'un corps jusque-là sans usage industriel: le sélénium. Le sélénium, qui appartient à la famille chimique du soufre, jouit de cette vertu singulière de ne laisser passer un courant électrique que lorsqu'il est exposé à la lumière, et il le laisse passer d'autant plus facilement que la lumière est plus intense. Cette propriété importante a été utilisée par tous les inventeurs de transmission des images à distance. On espère même que, par son intermédiaire, nous pourrions aussi voir à distance les objets, qu'un téléphoniste sera en état non seulement de se faire entendre, mais encore de se faire voir lui-même à des centaines de kilomètres de distance. Jusqu'ici, nous n'en sommes qu'au rêve, malgré toutes les espérances que l'on nous a fait concevoir.

Comment le sélénium permet-il de réaliser le problème de la reproduction des images au bout d'une ligne télégraphique?

C'est très simple. Les variations d'intensité lumineuse donnent lieu, par l'intermédiaire du sélénium, aux mêmes variations dans l'intensité d'un courant électrique. Si donc, par un dispositif approprié, on traduit sur place ces variations électriques par des variations lumineuses correspondantes, la question sera résolue...

C'est ce qu'a fait M. Korn, de Munich. Il dirige un mince faisceau de lumière électrique successivement sur une image, point par point. Le faisceau lumineux traverse ensuite une plaque de sélénium en relation avec un courant électrique. L'image est tantôt opaque, tantôt claire; en sorte que la lumière qui la traverse est d'intensité variable. Le sélénium est frappé par elle en conséquence et laisse passer le courant électrique à peu près proportionnellement aux intensités lumineuses de l'image.

Or, à la station de réception, même système. Une lampe électrique projette par un petit trou son faisceau lumineux sur une feuille de papier photographique. Mais, devant le papier, se trouve un écran obturateur, dont les déplacements sont gouvernés par le courant du poste de transmission. Le courant ouvre ou ferme l'obturateur en raison de son intensité variable, c'est-à-dire de la luminosité de l'image. Le papier sensible est impressionné selon les clairs et les opacités de l'image. Il

se passe un peu ici ce qui a lieu quand on tire une épreuve dans un châssis exposé à la lumière.

En pratique, M. Korn projette de même de la lumière électrique concentrée par une lentille sur une toute petite ouverture ménagée dans une boîte. A l'intérieur, un cylindre de verre sur lequel on a enroulé une pellicule constituant le cliché de la photographie à reproduire. Le cylindre tourne lentement et avance progressivement, de façon à exposer successivement toutes les parties du cliché au faisceau lumineux. La lumière, après avoir traversé le cliché, tombe sur la plaque de sélénium, en relation avec le courant électrique. Le sélénium transmet ainsi le courant au fil de ligne proportionnellement à l'éclairage du cliché.

A l'arrivée, même lampe électrique, même faisceau lumineux pénétrant sur un cylindre tournant identique au premier, sur lequel on a enroulé, cette fois, un papier photographique sensible. Devant le papier existe l'écran obturateur qui s'ouvre ou se ferme, entraîné par le courant, et en raison même des variations de ce courant, c'est-à-dire en raison des variations de lumière du cliché.

En somme, par cet artifice, c'est un peu comme si le cliché du poste de départ venait, convenablement éclairé, s'imprimer sur le papier sensible photographique. Il n'y a plus qu'à développer et à fixer l'épreuve.

Le procédé est ingénieux. Il restera à savoir ce qu'il donnera en pratique courante... Le sélénium restera-t-il toujours également sensible? Les transmissions seront-elles assez multipliées pour légitimer les frais d'établissement d'un pareil service? C'est le secret de l'avenir.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

Etude de M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES PAR LICITATION

Sur baisse de mise à prix

Le jeudi vingt-sept décembre mil neuf cent six, à onze heures du matin, à Monaco, en l'étude et par le ministère de M^e EYMIN, notaire à ce commis, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, sur licitation, du fonds de commerce ci-après désigné.

Aux requête, poursuite et diligence de:

1^o Madame **Anna-Ignazia Cora**, commerçante, demeurant à Monaco, veuve de monsieur **Charles-François Cossano**, ayant élu domicile en l'étude de M^e Suffren Reymond, avocat à Monaco;

2^o Monsieur **Ange Vaccarezza**, négociant en vins, demeurant à Monaco, agissant au nom et comme tuteur datif du mineur **César Cossano**, enfant naturel dudit monsieur Charles-François Cossano, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée, aux termes d'une délibération du conseil de famille dudit mineur, tenue sous la présidence de monsieur le Juge de Paix de Monaco, le vingt-deux avril mil neuf cent cinq.

Cette vente a été autorisée par Ordonnance de M. le Président du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du vingt-trois août mil neuf cent six, sur la mise à prix de six mille francs, mais lors de la mise aux enchères dudit fonds, le 15 octobre dernier, cette somme n'ayant pas été couverte, une nouvelle Ordonnance de M. le Président du Tribunal Supérieur, rendue sur requête, le 4 décembre courant, a abaissé la mise à prix à 4,000 fr. et a autorisé, en cas de besoin, le notaire commis, à abaisser cette mise à prix, séance tenante, jusqu'à ce qu'il se trouve un enchérisseur.

Le fonds de commerce à vendre consiste dans le fonds de restaurant et de location en garni, exploité à Monaco, quartier de la Condamine, rue Caroline et rue des Gazo-mètres, comprenant: la clientèle ou achalandage, les objets mobiliers et le matériel servant à son exploitation, les vins et marchandises pouvant dépendre dudit fonds, le droit au bail des lieux et toutes dépendances.

Cette vente aura lieu, outre les charges, sur la mise à pris de 4,000 francs, pouvant être abaissée en cas de besoin, ci..... **4,000 francs.**

La somme à consigner pour enchérir est de mille francs, ci..... **1,000 francs.**

L'adjudicataire devra obtenir, à ses risques et périls, les autorisations et licences nécessaires pour l'exploitation du fonds à vendre.

Fait et rédigé par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné.

Monaco, le sept décembre mil neuf cent six.

Signé: Alex. EYMIN.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

PARQUET DE L'AVOCAT GÉNÉRAL

Exécution de l'art. 515 du Code de procédure pénale

En suite de l'Ordonnance de mise en accusation rendue, le 9 novembre 1906, par la chambre du Conseil du Tribunal Supérieur, renvoyant le nommé **Criquebœuf, René-Félix**, âgé de 20 ans, comptable, actuellement sans domicile ni résidence connus, devant le Tribunal criminel, pour y être jugé sous l'accusation d'abus de confiance qualifié, et des signification et insertion au *Journal de Monaco* qui en ont été faites les 13 et 20 novembre 1906;

M. le Baron de ROLLAND, président du Tribunal Supérieur, a, le 1^{er} décembre 1906, rendu une nouvelle ordonnance déclarant que le dit **CRIQUEBŒUF** ne s'étant pas constitué prisonnier et n'ayant pas été arrêté dans les délais légaux, il est tenu de se présenter dans un nouveau délai de dix jours, sinon qu'il sera déclaré rebelle à la loi et jugé malgré son absence.

(Cette ordonnance a été signifiée par exploit de Tobon, huissier, en date du 6 décembre 1906, enregistré).

Pour extrait conforme :

P. l'Avocat Général,
Le Substitut,
Paul de VILLENEUVE.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur **François Giaume**, boulanger et épiciier, demeurant à Monte Carlo, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, dans le délai de *vingt jours*, à partir d'aujourd'hui, devant M. Croco, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau (sur timbre) indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe.

A l'égard des créanciers domiciliés hors de la Principauté, le délai ci-dessus sera augmenté de *dix jours*.

La vérification des créances aura lieu le 8 janvier prochain, à 2 heures et demie de l'après-midi, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, contradictoirement entre les créanciers et le syndic.

Monaco, le 7 décembre 1906.

Le Greffier en chef,
RAYBAUDI.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, le Tribunal Supérieur de la Principauté a déclaré le sieur **Joseph Mazzeri**, cordonnier, demeurant à Monaco, en état de faillite, dont l'ouverture a été provisoirement fixée audit jour.

M. Savard, juge du siège, a été nommé commissaire de ladite faillite et M. Raybaudi, syndic provisoire.

Pour extrait conforme.

Monaco, le 7 décembre 1906.

Pour le Greffier en chef,
A. Cioco, c. g.

Etude de M^e Eugène CARRIÈRE, licencié en droit, notaire à Monaco.

Suivant contrat passé devant M^e CARRIÈRE, notaire à Monaco, le neuf novembre mil neuf cent six, transcrit au bureau des hypothèques de Monaco, le vingt-six novembre suivant, vol. 99, n^o 15, MM. **François Médecin**, architecte, et **Eugène-Louis-Désiré de Millo-Terrazzani**, propriétaire, demeurant tous les deux à Monaco, ayant agi tant en leur nom que comme seuls membres de la Société en nom collectif dite *Société Régionale d'Utilité* dont le siège est à Beausoleil, et ayant élu domicile à Monaco en l'étude de M^e CARRIÈRE, notaire, ont vendu à M. **Louis-Maurice Pistarino**, carrier, demeurant à Monaco, qui a également élu domicile en l'étude dudit M^e CARRIÈRE,

Une parcelle de terrain située à Monaco, section de Monte Carlo, quartier des Moulins, de la contenance approximative de deux cent neuf mètres carrés, cadastrée n^o 120 P., section E, confrontant du nord la rue des Orchidées, de l'ouest M. Onesti, de l'est les vendeurs et du sud les mêmes.

Cette vente a été faite au prix de dix mille quatre cent quatre-vingt-quinze francs.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions d'hypothèque légale, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois sous peine de déchéance.

Une expédition dudit contrat a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco aujourd'hui même.

Monaco, le onze décembre mil neuf cent six.

Pour extrait :

Signé : CARRIÈRE, notaire.

AVIS

Messieurs **Albert Crovetto** et **Etienne Crovetto** de la Maison de bois et charbons **Crovetto frères**, rue du Commerce, à Monaco, ont l'honneur de faire connaître à tous les intéressés qu'ils ont acquis de leur oncle Monsieur **Joseph Crovetto**, conjointement et chacun pour moitié, la part indivise que ce dernier possédait dans la propriété du dit fonds de commerce de bois et charbons, part qui était de la moitié.

En conséquence, Monsieur Joseph Crovetto ne fera plus partie de la Société de fait ayant existé entre lui et les héritiers de son frère décédé, Monsieur Ludovic Crovetto.

La maison continuera d'être exploitée sous le nom de « Crovetto frères. »

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à faire opposition dans la huitaine de ce jour.

Monaco, le 11 décembre 1906.

A VENDRE FONDS DE COMMERCE

Boulangerie, Epicerie, Vins à emporter, Pétrole, Bois et Charbons, exploité à MONTE CARLO, 14, boulevard d'Italie.

S'adresser à M. Croco, syndic de la faillite François Giaume, à Monaco.

Les familles PONTICACCIA et ROCCA remercient sincèrement les personnes qui se sont associées à leur douleur en assistant, samedi, aux obsèques de leur regretté fils et neveu

Monsieur Aymard PONTICACCIA

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

LA FONCIÈRE

La C^e Lyonnaise d'Assurances maritimes réunies

C^e d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des vias, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

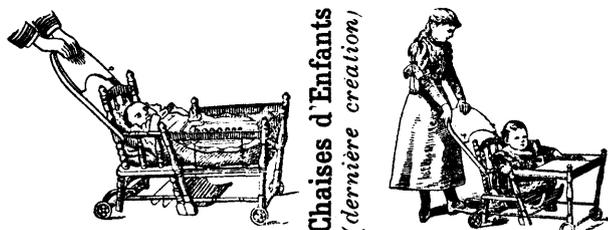
J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa des Garets, boulevard de l'Ouest

MONACO (Condamine)



Installations à forfait. — Réparations de Meubles
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.
Prix modérés.

PARFUMERIE

DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.

Dentifrices.

Eaux de Fleurs d'Orangers et de Roses.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

Luxe et Utilité

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

M^{ME} DAVOIGNEAU-DONAT

Fournisseur breveté

de S. A. S. le Prince Albert de Monaco

Monte Carlo - Immeuble du Grand-Hôtel - Monte Carlo

MAGASIN SPÉCIAL D'ARTICLES DE VOYAGE.

ARTICLES DE PARIS. MAROQUINERIE FINE. JOUETS.

ROULETTES ET TAPIS. PAPETERIE.

OMBRELLES. CANNES. PARAPLUIES.

SOUVENIRS DE MONTE CARLO. PARFUMERIE. EVENTAILS.

CRAVATES. CHEMISES DE SOIRÉE.

ARTICLES DE MÉNAGE.

Maison de Confiance. — Prix modérés.

English spoken. Man spricht Deutsch.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : Montée de la Rayana, villa André-Jeanne, 3, Condamine, et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 2 au 9 Décembre 1906.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Nice	y. a vap. Oithona, angl.	Rudland	Sur lest.
Id.	y. à vap. Calanthe, amér.	Davis.	Id.
Cannes	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
St-Tropez	b. Saint-Jacques, fr.	Ugué	Vin.
Id.	b. Deux-Frères, fr.	Courbon	Id.
Gènes	cutter Buon-Padre, ital.	Fanciulli	Machines

DÉPARTS du 2 au 9 Décembre

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Gènes	y. a vap. Oithona, angl.	Rudland	Sur lest.
Toulon	vap. Sénior, holl.	Oudendijk	Id.
Marseille	vap. Amphion, fr.	Roca	Id.
Nice	b. Saint-Jacques, fr.	Ugué	Id.
Id.	b. Deux-Frères, fr.	Courbon	Id.
Antibes	cutter Buon-Padre, ital.	Fanciulli	Id.

Imprimerie de Monaco — 1906